



**Compte-rendu du Comité d'Hygiène, de santé
et des Conditions de Travail départemental
des Landes-CHSCTD 40-
du jeudi 6 octobre 2022**

Présents :

Pour la DSDEN : M.BREVET, IA DASEN, M.SANCHEZ, secrétaire général, Mme DUVAULT, directrice de cabinet, Mme CUTILLAS, IEN école inclusive, Dr PATARD, médecin de prévention.

Pour FO: Mme DUPONCHEEL

Lecture des déclarations préalables (déclaration de la FNEC-FP FO jointe)

Monsieur l'IA-DASEN annonce une rentrée positive dans l'ensemble.

Le problème de l'école inclusive reste important et amène des effets négatifs sur les personnels (violences, mal-être,...), ce qui pose la question de la place de l'Education Nationale dans l'inclusion. La multiplication des ULIS et des AESH n'est pas une solution viable, il faut se poser les bonnes questions sur l'amélioration des prises en charge au niveau scolaire, médical et social.

Monsieur l'IA-DASEN rappelle que le CHSCT va disparaître au profit du Comité Social d'Administration (CSA) mais, à ce jour, nous ne connaissons pas encore les modalités de mise en place.

Les élections professionnelles de décembre 2022 arrivent rapidement, il n'y aura plus d'instances plénières.

Point sanitaire:

Le taux d'incidence augmente légèrement mais reste inférieur à celui de cet été. La DSDEN continue d'être vigilante au nombre de cas COVID: 117 élèves (9 maternelles, 31 élémentaires, 58 collégiens, 19 lycéens et étudiants post bac) et 30 personnels (2 en maternelle, 4 en élémentaire, 16 en collège et 8 en lycée) ont été recensés au 30 septembre.

Des masques sont à disposition pour les collègues s'ils le souhaitent sur demande auprès de leur hiérarchie. Des attestations de délivrance d'autotests sont données aux collègues depuis mi-septembre mais sont peu utilisées d'après l'ARS.

50% des établissements sont équipés de capteurs de CO2.

Le régime des ASA reste toujours en place et quelques collègues continuent à en bénéficier.

Bilan sur les fiches SST:

Deux Groupes de travail fiches SST ont eu lieu depuis le 19 mai dernier, date de la dernière plénière.

Le nombre de fiches SST au sujet des débordements de parents d'élèves est en augmentation, Monsieur l'IA-DASEN propose que le règlement départemental soit

retravaillé afin d'y intégrer un paragraphe cadrant les relations entre enseignant et parent et le respect dû aux enseignants de la part de ces derniers. Il rappelle qu'il est possible, sous couvert du supérieur hiérarchique (IEN et chefs d'établissement) de l'informer des noms de parents d'élèves irrespectueux, ceci afin de leur transmettre un courrier de rappel à l'ordre.

Il ne faut pas hésiter à contacter son IEN, remplir un fait établissement pour être épaulé par la DSDEN dans ces situations d'incivilités et de violence. Dans le second degré M. l'IA-DASEN a rappelé aux chefs d'établissement leur devoir de soutien des personnels lors d'une réunion en présence de la préfète.

Si les signalements ne suffisent pas, les collègues ne doivent pas hésiter à porter plainte.

Les tensions sont aussi liées à la notification de certains élèves qui, faute de place dans les établissements médicaux spécialisés, se retrouvent dans le milieu scolaire ordinaire, ce qui est préjudiciable pour eux et qui met à mal les élèves et les personnels.

Saisie et suivi des fiches SST: l'application ne donne pas la main au déclarant pour archiver sa fiche. Seuls les supérieurs hiérarchiques peuvent archiver les fiches. Il faut donc refaire une fiche SST si la réponse n'est pas satisfaisante et ne pas hésiter à contacter les membres FO du CHSCT afin de les aider, les guider même après archivage de leur fiche.

Travaux prévus pour la fin de l'année:

L'instance va disparaître à 1er janvier 2023 mais les membres du CHSCTD-40 souhaitent continuer leur travail en période 2. Deux groupes de travail auront lieu le jeudi 17 novembre. Le premier traitera de la gestion des élèves à comportement inapproprié dans le second degré. Le second traitera de la mise en place des PIALs inter-degrés dans le département.

Questions diverses:

Rémunération des AESH en septembre.

21 situations d'AESH ayant eu des difficultés de paiement au mois de septembre ont été recensées. Pour la plupart, il s'agit de manque de pièces dans leur dossier comme le retour de leur contrat signé. 13 sur 21 collègues AESH ont en effet débuté après le 1^{er} septembre (10 ont commencé après le 15 septembre). Un acompte a été envoyé à 15 collègues sur 21. Trois personnes ont fait une demande d'aide à la CDAS.

Pour les 3 dernières situations, les AESH ont été contactées afin qu'elles sollicitent personnellement le service social en urgence.

Pour tout blocage, ne pas hésiter à contacter Marc GUYON (représentant FO) qui s'occupe du dossier AESH au niveau académique.

Les représentantes de la FNEC-FP FO

Anne KEROUREDAN

Séverine DUPONCHEEL